

La police dans les quartiers populaires : un vrai problème !

PAR
**MARWAN
MOHAMMED
ET LAURENT
MUCCHIELLI ***

Le déclenchement des émeutes de novembre 2005 est certes lié à la mort de deux adolescents à Clichy-sous-Bois, à la grenade lacrymogène lancée en direction de la mosquée de cette ville et à l'accumulation des propos injurieux du ministre de l'Intérieur à l'endroit des jeunes des quartiers populaires (depuis ses déclarations sur le « nettoyage au Kärcher », à La Courneuve, le 20 juin). Pour autant, l'analyse ne doit pas être enfermée dans une approche conjoncturelle. L'analyse sociologique de ces événements permet de mettre en évidence un certain nombre de causes profondes, communes à la quasi-totalité des quartiers populaires qui se sont révoltés durant l'hiver dernier et qui s'étaient déjà révoltés par le passé, au moins depuis les grandes émeutes de 1990-1991. Parmi ces logiques de fond, la question des relations entre la police et une partie des habitants des quartiers populaires apparaît centrale. Elle cristallise des tensions sociales, symboliques et politiques.

Quotidiennes, les interactions conflictuelles entre policiers et jeunes de ces quartiers représentent pour ces derniers un condensé et un résumé de la violence sociale et politique qu'ils ressentent. À l'évidence, l'opinion publique ne mesure pas l'ampleur et les effets sociaux de ces rapports de force. Dans la mesure où les habitants de ces quartiers ne sont pas représentés politiquement et ne s'expriment quasiment jamais dans le débat public, tandis que le discours des institutions (et des syndicats de police) est au contraire omniprésent, cette opinion publique ignore le fait que les provocations sont réciproques et que les comportements violents et déviants concernent également les forces de l'ordre. Le recours aux statistiques administratives pour juger des déviations policières (rapports de l'IGS, Commission nationale de déontologie de la sécurité) n'est pas une méthode appropriée, notamment lorsque l'obser-

* Marwan Mohammed est doctorant en sociologie et chercheur; Laurent Mucchielli est sociologue.

vation *in situ* permet de constater des logiques efficaces de verrouillage institutionnel. Aussi, en attendant que des enquêtes de « victimation » s'intéressent peut-être à ce volet particulier du sentiment d'insécurité, nous voudrions livrer ici des observations ethnographiques (« de terrain » comme on dit aujourd'hui) illustrant cet aspect de la réalité quotidienne de la vie des quartiers populaires et questionnant les issues légales qui se présentent à ceux qui se plaignent du traitement policier. En espérant que ceci permettra d'alimenter la réflexion sur la nature et le sens du travail policier dans les « zones urbaines sensibles ».

● De la BAC à la « police des polices »

M. a 20 ans, il est actuellement scolarisé en 1^{re} année de bac professionnel. Comme cela est assez fréquent pour les jeunes de son « profil » (issu de l'immigration africaine, habillé en vêtements de sport), il présente sa pièce d'identité à des policiers qui le connaissent bien et qui l'ont déjà contrôlé plusieurs fois ces derniers jours. D'un tempérament plutôt colérique, M., comme plusieurs de ses pairs, a appris à ne plus « rentrer dans leur jeu », c'est-à-dire à laisser sa « rage » s'exprimer ouvertement, en répondant éventuellement aux provocations. Il sort sa pièce d'identité, les policiers la lisent, lui rendent et sortent les menottes pour l'interpeller. La sérénité stratégique de M. laisse place à la colère et à l'incompréhension : « *Pourquoi vous voulez m'emmener? J'ai rien fait!* ». La tension monte et plusieurs jeunes commencent à s'approcher, pensant au départ qu'il ne s'agissait que d'un contrôle « habituel ». Certains insultent les policiers, d'autres demandent des explications et crient leur indignation. M. ne se laisse pas menotter facilement par les quatre policiers qui l'entourent. Ces derniers sont soutenus par une quinzaine d'autres agents, la moitié appartenant à la BAC (qui arrive quelques minutes après le début du contrôle). Pour assurer leur retrait et éloigner les groupes de jeunes qui se forment, les policiers (d'après les jeunes ce sont des agents de la sûreté départementale qui font usage des gaz lacrymogènes) envoient des grenades lacrymogènes pendant que M. commence à recevoir des coups dont un coup de poing à l'oreille plus violent que les autres. Une fois M. menotté et introduit dans une des deux Citroën Xsara, les véhicules de police quittent le lieu de l'arrestation sous les insultes et plusieurs projectiles les atteignent. L'une de leurs vitres éclate. M. est ensuite emmené vers le commissariat de circonscription situé dans une ville voisine. De manière assez surprenante (et plutôt rare selon les récits que nous consignons habituellement), les policiers s'arrêtent en cours de route, en face de la mairie, dans un lieu à forte fréquentation piétonne au bord du principal axe routier de la ville. Ils sortent M. menotté de leur véhicule, et selon les témoins présents sur les lieux, il est « *roué de coups* » devant des dizaines de passants médusés¹. M. est réintroduit dans la voiture et finit sa course au poste de police où il est placé en garde à vue. Il décrit plusieurs situations où il subit des coups, des insultes dont certaines à caractère raciste : « *Toi et tes potes les singes on va s'occuper de vous* », « *Tu fermes ta gueule hein! T'as plus ta meute!* ».

1. La première scène est directement observée, la seconde nous a été rapportée par plusieurs témoins directs des violences et par la victime elle-même, enfin les événements du commissariat sont issus des récits de M.

Quelques heures plus tard, M. comprend la cause initiale de son arrestation. Il est soupçonné d'avoir participé à un vol à l'arraché de sac à main, avec un complice de type « maghrébin ». La confrontation avec la victime l'innocente, mais il sera tout de même convoqué un mois plus tard au tribunal correctionnel pour « outrage et rébellion ». Au-delà des séquelles physiques, ce sont avant tout l'humiliation et le sentiment d'injustice qui prévalent dans son discours. Contrairement à l'attitude dominante face aux violences et aux brimades policières qui consiste soit à chercher à « rendre les coups » (envoi de projectiles et plus rarement de cocktails Molotov), soit à se résigner face à l'ordre des choses en entretenant une haine de la police (massivement partagée par les jeunes qu'ils soient délinquants ou non), M. a décidé de « plaindre » (porter plainte) en demandant de l'aide à une association locale. Plusieurs de ses membres décident d'accompagner M. qui se rend le lendemain de son interpellation dans les bureaux de l'IGS (la « police des polices »). Muni de sa pièce d'identité, M. est accueilli par un agent de l'IGS pendant une demi-heure et sort du bureau en colère sans que sa plainte ait été prise en compte. *« Je lui ai dit que j'avais porté plainte pour violence policière, elle m'a écouté et tout, elle a pris des notes sur son ordinateur, après elle a téléphoné à j'sais pas qui et quand elle est revenue, elle m'a dit qu'elle pouvait pas prendre ma plainte. Elle a commencé à m'embrouiller, j'comprendais rien, après je l'ai coupé, je lui dis : « Vous prenez ma plainte c'est tout et vous me donnez un papier pour aller à l'Hôtel Dieu. »² »*

2. Aux urgences médico-judiciaires. Le papier en question est un ordre de réquisition obligatoire afin d'être pris en charge par ce service.

Cette démarche est assez rare de la part des jeunes des quartiers populaires dont la méfiance envers la justice est forte. Dans leurs représentations, il y a une continuité logique entre les pratiques policières qu'ils dénoncent et le positionnement « suiviste » de la justice dans ce type d'affaires. Le clivage justice-police n'existe pas dans les affaires qui opposent policiers et jeunes de ces quartiers. Toutes les affaires de ce type que nous ayons suivies dans nos lieux d'enquête se sont terminées par des condamnations des jeunes. Sans exception. L'attitude de l'IGS dans cette histoire contribue à renforcer l'impunité de cette frange de la police qui fait fi du code de déontologie sensé cadrer son action. C'est la deuxième fois que la « police des polices » est mise à contribution dans des affaires de violences policières dans ce quartier. C'est aussi la deuxième fois qu'une tentative de plainte n'aboutit pas dès sa phase initiale.

● « Ils s'en sont pris à un « daron » »

Cette expérience est bien plus grave et elle occupe une place centrale dans la mémoire du quartier. La situation de départ est assez « routinière ». Une voiture volée est en feu après une séance de « rodéo » animée par de jeunes délinquants. En soutien des pompiers, les policiers arrivent en nombre important dans le quartier. Comme souvent, la scène oppose des jeunes en bande et des groupes de policiers ; et, également comme souvent, les provocations sont réciproques. Autour de la « scène », les habitants, enfants, adolescents et adultes, observent les événements depuis leur fenêtre ou dans la rue. Nous sommes au mois de

juillet, en fin de journée et M. A., 45 ans, d'origine comorienne, père de quatre enfants, a les deux mains chargées de plusieurs sacs de provisions après son passage dans l'hypermarché *Carrefour*. Au regard de la situation et de ses risques, il marche en direction de la « scène » afin de vérifier l'absence de deux de ses enfants (jeunes adolescents). Il croise alors un groupe de policiers qui commence à se replier. C'est alors que l'un des policiers tire une balle de *flashball* qui atteint l'œil gauche de M. A.. Ce dernier s'écroule. Les pompiers lui viennent en secours tandis que les policiers concernés continuent à quitter le théâtre des opérations. L'information circule rapidement dans la cité où l'évènement est abondamment commenté. Les jeunes à l'origine de l'intervention des forces de l'ordre se font interpellés durement par les plus « grands ». Tenus pour responsables, certains reçoivent des coups (« *se font maraves* »).

Après une opération chirurgicale d'urgence, la victime se rend à l'IGS accompagnée d'un membre de sa famille. L'œil touché est définitivement perdu et l'hématome est tellement important que l'usage de l'œil valide est pour le moment impossible. La victime est donc temporairement aveugle. Elle effectue sa déposition et avant de signer, demande que la personne qui l'accompagne puisse relire le procès verbal. L'officier de l'IGS refuse pour des raisons « procédurales ». M. A. refuse alors de signer un document qu'il ne peut vérifier et, du coup, la plainte ne sera pas instruite. À ce jour, il n'a toujours pas été indemnisé et les policiers responsables de cette agression n'ont jamais été inquiétés. Par contre, la mémoire collective du quartier, elle, est durablement marquée par ce drame qui touchait un père de famille (« un daron »).

Les policiers opèrent à l'évidence dans une logique de punition collective et aveugle, et non dans une logique d'arrestations ciblées.

● De temps en temps, une grande expédition punitive...

Au départ plusieurs jeunes font de la moto à vive allure sur la principale route bordant la cité. Cette situation inquiète la directrice d'une école maternelle située à proximité qui appelle la police à l'approche de l'heure de sortie de classe. Deux véhicules interviennent après une course-poursuite qui se soldera par la confiscation du deux roues, sans l'arrestation de son conducteur. Ce dernier et quelques membres de sa bande envoient pourtant des projectiles qui brisent plusieurs vitres des véhicules de police, blessant légèrement l'un des agents. Deux heures plus tard, environ une centaine de policiers investissent la cité par groupes de vingt, et le boulevard qui longe la cité est bouclé pendant « l'opération ». Les jeunes reconnaissent autant ceux de la « Bac », les îlotiers que les « départementaux ». Les plus avertis reconnaissent aussi quelques agents des « stups ». Il est un peu plus de dix-huit heures, la météo est clémente et il y a « du monde » dans la cité. Les enfants jouent ou quittent les structures périscolaires, les commerces font le plein et

salariés ou étudiants sont sur le retour du travail. C'est aussi l'heure à laquelle les jeunes sans activité, regroupés dans plusieurs bandes, sont rejoints par leurs pairs garçons ou filles. Les discussions sur la journée de chacun ou sur le match de football de la veille vont bon train. Tout ce qu'il y a de militants associatifs et de travailleurs sociaux (plus un sociologue...) est à pied d'œuvre avec l'aide du soleil qui a un rôle déterminant dans ce grouillement public.

Soudain, c'est donc la grande opération de police. Mais l'incident de départ a eu lieu deux heures plus tôt et les lanceurs de projectiles, avertis d'un regroupement policier pouvant difficilement passer inaperçu dans la ville, ont pris soin de ne pas rester dans la cité. Plusieurs se sont retranchés dans la chambre de l'un d'eux pour une soirée « jeux vidéos », les autres sont partis se promener au centre commercial du coin en attendant que la pression policière retombe (« *j'avais caché mon « blaze »* »). C'est dire la surprise des diverses catégories de jeunes du quartier (en grande majorité sans pratiques délinquantes) qui se voient soudainement encerclés et « chargés » violemment par des policiers. Ces derniers opèrent à l'évidence dans une logique de punition collective et aveugle, et non dans une logique d'arrestations ciblées. Au moment où les forces de police ont investi les lieux, nous étions, en compagnie de deux éducateurs du club de prévention, en train de discuter avec K., 22 ans, dont le passé judiciaire est lourd, qui est de fait l'un des principaux leaders du pôle délinquant du quartier. De retour, la veille, d'un voyage humanitaire dans les Balkans, nous échangeons sur ses impressions, ses projets futurs et nous constatons avec une certaine joie un changement dans son discours. Nos impressions sont confirmées immédiatement lorsque, malgré sa révolte devant la situation, il accepte de « tourner » avec nous dans la cité pour « faire rentrer les petits » afin de « limiter la casse ». Mais nous nous heurtons très rapidement à la pression policière. L'un des éducateurs de rue qui tente une médiation auprès des policiers se retrouve plaqué au mur, menacé d'un *flashball* pour un « simple » contrôle d'identité. En compagnie de K. et de l'autre éducateur, nous continuons à parcourir rapidement quelques centaines de mètres dans le quartier, lorsque nous apercevons deux groupes de policiers qui se rapprochent manifestement de nous. Plusieurs jeunes nous préviennent du reste de l'imminence du contact et nous décidons alors de nous séparer en insistant auprès de K. pour qu'il rentre chez lui. Ce dernier préfère s'asseoir seul sur un banc public et, quelques secondes après notre séparation, il se retrouve plaqué au sol et menotté. Il est ensuite évacué vers le commissariat, notre tentative de médiation ayant été rapidement découragée par l'attitude potentiellement très violente des policiers qui l'entourent. À partir de ce moment-là, les policiers amorcent leur repli.

Rappelons enfin à nouveau que les auteurs de l'infraction de départ n'étaient plus sur les lieux au moment de l'opération policière. C'est dire si cette opération policière est vécue comme parfaitement aberrante, violente et injuste par les habitants du quartier. Dans un autre contexte, on parlerait de « violence gratuite ».

● **Et quand la justice « couvre »
les errements de l'institution policière**

Le soir des événements, plusieurs militants associatifs parviennent tant bien que mal à « étouffer » la volonté de vengeance de nombreux jeunes du quartier en les convainquant de jouer la carte « légale », c'est-à-dire préparer une défense solide de leurs pairs et d'organiser rapidement un rassemblement populaire. La démarche est efficace et la plupart des cocktails Molotov déjà prêts sont mis de côté (deux engins incendiaires seront toutefois envoyés sans atteindre leur cible en direction de véhicules de police passant à proximité de la cité). Le problème devient donc judiciaire. Deux jeunes seront poursuivis dans cette affaire.

O., qui a fêté ses 18 ans deux jours avant les faits, sera condamné à des travaux d'intérêt général pour « outrage, rébellion et violence » envers trois policiers. Arrêté sous nos yeux, sans résistance, sans « outrage » ni violences, il a simplement eu le mauvais réflexe de fuir face à la dizaine de policiers qui arrivaient vers lui.

Le cas de K. est bien plus lourd de conséquences. Contrairement aux autres interpellés, durant les quatre mois d'attente entre les faits et le jugement, il a été placé en détention provisoire à la prison de Fleury-Mérogis. À l'évidence, son passé judiciaire a pesé lourd dans cette première décision judiciaire. Il est ensuite jugé pour « outrage et rébellion », pour « incitation à la violence » et enfin pour « violences » envers des agents dépositaires de l'autorité publique. Pas moins de huit dépositions de policiers sont présentes dans le dossier, notamment, fait rarissime, la déposition du commissaire divisionnaire en personne, qui s'était déplacé pour diriger les « opérations ». La défense s'appuie, quant à elle, sur les témoignages de l'éducateur, de l'un des auteurs de ce texte et d'une animatrice de la maison des jeunes.

Le déroulement du procès – auquel nous assistons également – n'est pas banal. Plusieurs substituts du procureur sont venus « soutenir » symboliquement par leur présence le commissaire divisionnaire et ses hommes. Quelques journalistes sont dans la salle, l'affaire ayant été suivie par la presse locale (*Le Parisien*). La tension est perceptible car plusieurs jeunes se sont également déplacés pour suivre le procès. Deux camps s'affrontent. Si, à la barre, l'intervention des travailleurs sociaux est claire et concordante, la position policière est fragilisée par des contradictions manifestes. C'est le témoignage du commissaire qui affaiblit la version de ses hommes. Ce dernier indique en effet avoir « formellement reconnu » K. en train d'inciter à l'émeute et de frapper des policiers, tout en précisant à un autre moment avoir dirigé les opérations (par radio), en restant posté devant le commissariat situé en face de la cité. L'avocate a ainsi pu aisément démonter la version officielle à l'aide d'un plan du quartier. La visualisation de la scène était physiquement

*Deux camps s'affrontent.
Si, à la barre, l'intervention
des travailleurs sociaux
est claire et concordante,
la position policière est
fragilisée par des
contradictions manifestes.*

impossible par le commissaire. Ce dernier a donc menti sous serment. Mais ce fait ne sera pas relevé par le magistrat président l'audience et la défense n'empêchera pas la condamnation de K. à quatre mois de prison ferme. De nombreux observateurs (y compris les journalistes) ont ainsi estimé que le magistrat avait rendu une décision très « *politique* » en refusant de « *donner tort* » à la police, en l'occurrence à l'un de ses hauts fonctionnaires (qui sera promu quelques semaines plus tard), tout en rendant un verdict pour le moins ambigu puisque K. sera immédiatement libéré, les quatre mois de

condamnation correspondant aux quatre mois passés en détention provisoire...

Reste que, pour revenir au quartier, le signal envoyé par la justice à la population locale a un terrible effet négatif. Il confirme l'idée qu'il n'y a rien à attendre d'une institution qui ne s'opposera jamais à la police, qui condamne de plus en plus et de plus en plus fortement toutes les formes de rébellion. L'impact sur les jeunes est immé-

L'impact sur les jeunes est immédiat. La position de ceux qui avaient promu la « voie légale » a perdu toute légitimité.

diat. La position de ceux qui avaient promu la « voie légale » a perdu toute légitimité. Les travailleurs sociaux eux-mêmes n'ont pas caché leur désarroi face à la situation, dans la mesure où leur argumentation légaliste n'a pas été reconnue symboliquement par une justice qui a préféré protéger un certain fonctionnement institutionnel. Les militants de l'association locale essayeront bien, en désespoir de cause, de mobiliser le député-maire de la ville pour qu'il saisisse la Commission nationale de déontologie de la sécurité, mais celui-ci s'y refusera pour les mêmes raisons. Au final, les jeunes du quartier auront confirmation du fait que les institutions « s'entendent sur leur dos », qu'ils sont seuls dans une révolte qui sortira de tout cela fortement et durablement renforcée.

● **Les provocations et violences symétriques des jeunes**

Analysons à présent les pratiques de provocations et d'agressions envers les policiers de la part de jeunes, dont il faut toutefois noter que les auteurs réguliers sont très peu nombreux au regard du nombre de jeunes qui subissent les réactions policières. Ces attitudes sont essentiellement de trois types : provocations corporelles, provocations verbales et jets de projectiles divers.

Nous avons vu auparavant l'instrumentalisation symbolique du territoire à travers la question du mouvement. Le passage de véhicules ou de patrouilles de police est accompagné de regards fixes, fermés et agressifs, voire de petits gestes significatifs qui peuvent parfois expliciter les sentiments exprimés. L'hostilité mise en scène sert à provoquer un sentiment de peur et d'insécurité chez les forces de l'ordre. L'immobilisme des bandes de jeunes les rend symboliquement « maîtres » d'un petit espace que la police « confisque » ostensiblement par moments, en se maintenant par exemple pendant de longues minutes sur les lieux de stationnement juvénile sans autre objectif que « d'occuper » ce territoire.

Les provocations verbales envers les policiers sont de deux types : l'insulte et la moquerie. La première s'exprime la plupart du temps à distance, au passage d'une patrouille ou, plus directement, lorsqu'une interpellation se déroule mal. La seconde est une stratégie plus fine. La moquerie est le fait de jeunes ayant une certaine aisance verbale et une connaissance aiguë des limites à ne pas franchir. Sur la forme, l'auteur de la moquerie use du vouvoiement de rigueur (pour les jeunes) mais il joue sur le ton de la voix et sur une posture corporelle défensive (les mains derrière le dos, la tête souvent baissée). Le but est de créer un semblant de dialogue en poussant les policiers à prendre position et développer une argumentation dont la réfutation est déjà en germe. Les jeunes à proximité sont un bon public, ils voient dans cette interaction une manière efficace d'inverser un rapport de force défavorable en le tournant en ridicule. Malgré eux, les policiers se retrouvent ainsi au cœur de joutes verbales dont ils ne maîtrisent pas les codes et ni les usages. Leur incapacité à tenir tête dans l'échange les incite alors rapidement à faire usage de leur pouvoir pour reprendre la main. L'interaction se clôt ainsi concrètement comme il se doit (dans la réaffirmation de la suprématie du pouvoir policier), mais le gagnant symbolique n'est pas nécessairement celui qu'on croit. Les policiers ont alors le choix entre quitter la scène en affichant à leur tour un certain détachement ou une certaine sérénité, ou bien reprendre de force le pouvoir de définir les règles dans l'interaction en interpellant quelques jeunes « trop bavards » qui « jouent les mariolles » pour les placer quelques heures en gardes à vue avant de les relâcher. Dans tous les cas, les jeunes comme les policiers sont pris dans ce jeu dont l'enjeu est de « sauver la face », c'est-à-dire préserver son honneur individuel ou collectif.

Le troisième type de provocations juvéniles réside dans l'usage de projectiles, qui n'est jamais neutre. Il s'agit clairement et consciemment d'actes d'un niveau de gravité supérieur. Leurs auteurs les relient toujours à un événement récent (arrestation injustifiée, violence policière plus intense qu'à l'accoutumée ayant occasionné une blessure grave chez un jeune, etc.). La gravité de cet événement va déterminer en retour le niveau et les modalités de jets de projectiles. Entre un caillou et un cocktail Molotov, il existe une nette différence. On peut notamment distinguer les deux formes par leur spontanéité ou leur degré de préméditation. L'accumulation de déviances policières dans une période très courte, que ce soit par leur nombre ou leur gravité, tend irrémédiablement à créer un climat vindicatif. L'engrenage collectif qui s'installe pose ainsi les bases de modalités d'actions futures plus violentes. Le jet de pierres est une forme spontanée d'élévation du degré de violence. Le cocktail Molotov suppose une action plus organisée dans un contexte de haute tension. Son usage est, logiquement, particulièrement répandu durant les émeutes.

Le territoire est ainsi enjeu symbolique fort, dans lequel policiers et bandes de jeunes se livrent à des rituels d'appropriation et « d'occupation », qui nourrissent à leur tour les conflits et l'imaginaire collectif. D'un côté

*Les policiers se retrouvent
ainsi au cœur de joutes
verbales dont ils ne maîtrisent
ni les codes, ni les usages.*

comme de l'autre, les violences verbales et physiques sont des modes d'action légitime et la place de la virilité y est centrale. Les dynamiques collectives de surenchère sont liées d'un côté comme de l'autre à la présence de « leaders » qui tirent le reste du groupe dans une dynamique déviante.

Les logiques viriles imposent le sens à suivre. Si d'un côté comme de l'autre on fait « front » dans l'action, il est faux de prétendre que l'orientation prise est consensuelle. Dans l'intimité des entretiens, certains policiers comme certains jeunes dénoncent ce qu'ils jugent comme des provocations inutiles qui, engagées par une minorité, mettent en danger le reste du groupe. Mais ces voix sont inaudibles dans le quartier et dans le commissariat, où chacun se soumet à la pression collective.

Le discours qui s'est largement imposé sur les événements de novembre 2005 et qui sert de base à l'action du ministère de l'Intérieur depuis de nombreuses années enlève aux émeutes tout caractère politique, au profit d'une lecture en termes de délinquance et d'une théorie du complot. Les modalités du travail policier ne sont pas questionnées, ce seraient les « bandes », les « caïds », les « intégristes » et les « trafiquants » qui tireraient les ficelles d'un mouvement « organisé » et « crapuleux »³. À rebours de cette vision des choses, nous espérons avoir montré que l'émeute n'est pas un prétexte, encore moins une manipulation, mais un révélateur et un libérateur de conflits et de tensions qui s'accumulent au quotidien dans ces quartiers, en particulier dans les relations avec la police. C'est dire que toutes les discussions sur les réformes passées ou à venir (par exemple sur la « police de proximité »), sont vouées à demeurer de simples discours si elles ne prennent pas en compte ce que sont, dans la réalité de la vie quotidienne, les façons actuelles de faire la police en France. ●

3. Des voies discordantes existent mais ne sont hélas guère entendues. Outre les nombreux travaux sociologiques que nous n'avons pas repris ici, on peut également citer le rapport des Renseignements généraux sur les dernières émeutes, dévoilé dans *Le Parisien* du 7 décembre 2005.